



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## revendications

Question écrite n° 4856

### Texte de la question

M. Patrice Verchère attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants sur la réhabilitation des « Fusillés pour l'exemple » de la Grande Guerre. L'association souhaite engager une action particulière en faveur du sous-lieutenant Jean-Julien Marius Chapelant du 98e régiment d'infanterie de Roanne fusillé, alors qu'il était blessé, attaché à une civière contre un arbre. Il lui demande de préciser les intentions du Gouvernement en la matière.

### Texte de la réponse

Le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants tient à indiquer à l'honorable parlementaire que la diversité des motifs de condamnation à mort de militaires pendant la Première Guerre mondiale (environ 600 cas recensés sur l'ensemble de la durée de la guerre, pour des faits de meurtre, viol, désertion, mutinerie) rend difficile une approche de cette question, même s'il est avéré que certains d'entre eux ont été fusillés pour l'exemple. Il convient de rappeler que la loi du 9 mars 1932 a institué une cour spéciale de justice militaire ayant précisément pour objet d'examiner les recours formés par les familles de fusillés. Dans les cas les plus flagrants, l'annulation du jugement a été prononcée et la réhabilitation ordonnée. Cette mesure a concerné 40 cas individuels. Par-delà le fait historique, qui demeure en lui-même une tragédie, la mémoire des fusillés a suscité des controverses traduites par des prises de position aussi fortes qu'antagonistes, mettant d'ailleurs souvent en exergue le souvenir des soldats exécutés en 1917 pour mutinerie. Par ailleurs, un monument inauguré le 5 décembre 1998 sur le plateau de Californie dans l'Aisne, rend hommage à tous ces soldats. En cette année de 90e anniversaire de l'armistice de 1918, le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants a souhaité un effort particulier sur la question des fusillés pour l'exemple. C'est pourquoi des recherches approfondies sont actuellement en cours au sein du service historique de la défense afin d'obtenir une approche plus exhaustive des 600 cas de soldats fusillés durant la Première Guerre mondiale.

### Données clés

**Auteur :** [M. Patrice Verchère](#)

**Circonscription :** Rhône (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4856

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** Anciens combattants

**Ministère attributaire :** Défense et anciens combattants

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 septembre 2007, page 5595

**Réponse publiée le :** 1er juillet 2008, page 5673